

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20
Six mois	10
Trois mois	5

on s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 18 JUILLET

Les affaires du Siam

On s'est ému dans le monde politique en lisant dans les journaux anglais que le ministre britannique, parlant de l'incident de Bangkok, a déclaré aux représentants que :

Ce mouvement ne semblait pas être en conformité avec les assurances répétées, reçues du ministère français des affaires étrangères, qui promettaient que le gouvernement anglais serait averti, au préalable, de tous nouveaux mouvements qui pourraient être décidés.

Du reste, c'est aujourd'hui que le gouvernement sera interpellé sur ce point et sur d'autres touchant le Siam.

Le communiqué officiel annonce en ces termes cette interpellation :

« Le gouvernement acceptera la discussion immédiate des interpellations sur l'affaire de Siam. Il saisira cette occasion pour exposer l'origine et l'état actuel de la question et la présenter sous son véritable jour, en indiquant les droits que nous tenons des traités et sa ferme résolution de les faire respecter. »

On dirait que M. Develle prend peur pour sa place et semble momentanément lâcher ses bons amis les Anglais.

Et dans les journaux, c'est une pluie de communiqués, empreints d'une énergie inaccoutumée, dans le genre de celui-ci :

« Dès qu'il a eu connaissance de l'affaire de Paknam, le gouvernement français a envoyé au Siam une protestation contre l'acte qui venait d'être commis en violation du traité de 1836 et que ne justifiait nullement l'état des rapports entre les deux pays. »

SÉNAT

M. Boulanger a déposé hier le rapport général sur le projet de loi portant fixation des recettes et des dépenses pour l'exercice 1894.

Le Sénat a adopté quelques projets d'intérêt local et a passé à la discussion des cadres et des effectifs des armées active et territoriale.

L'ensemble du projet est adopté.

M. Bénazet dit qu'il y aurait intérêt à discuter immédiatement le projet sur le recrutement des sous-officiers, qui permettra une économie destinée à compenser la dépense résultant de la loi qui vient d'être votée.

La discussion est ordonnée, et le projet adopté.

Le Sénat décide de commencer mardi la discussion du budget.

INFORMATIONS

M. CARNOT

Le Président de la République est arrivé à Paris ce matin. Il a présidé à dix heures le conseil des ministres.

HAUTE TRAHISON

M. Le Provost de Launay se propose d'interpeller le gouvernement sur le cas de M. de Blowitz, correspondant du *Times*, qui, ces jours-ci particulièrement, s'est fait dans son journal l'écho des bruits les plus calomnieux contre la France.

TRIPOTAGES PARLEMENTAIRES

Au plus fort de son affolement, et de la terreur que lui inspirait le général Boulanger, la majorité opportuniste de la Chambre fit voter une modification à la loi électorale portant qu'il ne serait pas permis à un candidat de se présenter dans plus d'une circonscription, et que cette présentation devrait être accompagnée d'une déclaration faite trois jours avant les élections.

Hier, un groupe de députés opportunistes — de ceux même qui votèrent cet amendement — s'est réuni en vue d'en proposer la suppression, considérant la législation antérieure comme plus favorable au triomphe de leurs visées électorales.

AU QUAI D'ORSAY

M. Develle, ministre des affaires étrangères, a reçu M. de Morenheim, ambassadeur de Russie.

Il a reçu ensuite le prince Vadhama, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Siam en France, qui était accompagné de M. Wilberforce-Wyke, secrétaire de la légation.

L'AFFAIRE DE SIAM

A la suite de pourparlers entre le ministre de France, M. Pavie, et le ministre des affaires étrangères siamois, ce dernier a consenti à retirer ses troupes des territoires contestés.

LA QUESTION SIAMOISE A LA CHAMBRE

Il est probable que la question que doivent poser aujourd'hui MM. Dreyfus et Deloncle permettra le vote d'un ordre du jour destiné à appuyer le gouvernement dans l'action qu'il exerce, en vue de faire respecter nos droits.

LES SUITES DE L'ÉMEUTE

Le père d'Antoine Nuger est tombé malade des suites des fatigues de son séjour à Paris et de ses émotions. Le mal a empiré et il est en danger.

INCIDENT DE FRONTIÈRE

On écrit de Pau qu'un incident de frontière est survenu, pour des motifs que l'on ignore encore, entre des bergers français et espagnols.

Trois de nos bergers ont reçu des contusions assez graves. Une enquête est ordonnée.

L'AFFAIRE NORTON

M. Ducret, directeur de la *Cocarde*, a adressé à la chambre des mises en accusation une nouvelle demande de mise en liberté provisoire.

La chambre des mises en accusation examine aujourd'hui le dossier de l'affaire.

Le procès des faux papiers viendra devant les assises dans la première quinzaine d'août.

LA GRÈVE GÉNÉRALE

Le congrès des syndicats ouvriers a adopté, à l'unanimité, le principe de la grève générale, mais a repoussé la fixation de la date ; il a adopté la formation d'une commission d'organisation et a décidé que la grève serait prête avant le 1^{er} octobre.

A ROUBAIX

Culine a été réélu conseiller d'arrondissement. La proclamation du scrutin a occasionné des bagarres entre les patriotes et les internationalistes.

PETITS DIALOGUES DU JOUR

— Tous mes compliments, mon cher.
— A moi?... et pourquoi?...
— Mais... j'ai vu à l'*Officiel* que tu l'étais.
— Quoi donc ?
— Décoré, parbleu !
— Ah ! oui... c'est vrai... ma foi, je n'y étais pas... Tu sais, j'attache si peu d'importance à cette blague-là... D'ailleurs, je n'ai fait aucune démarche... puisqu'on me la donne, je l'accepte... mais je n'aurais pas fait un pas pour l'avoir...
— C'était bien ton tour, avoue-le.
— Ça, c'est vrai.
— Et même, s'ils avaient été justes...
— J'aurais dû l'être, il y a quatre ans... pour l'Exposition...
— Enfin, puisque tu l'as...
— Sans doute ; mais si je l'avais eue à cette époque-là, je pourrais avoir la rosette l'année prochaine... Comme tu vois, ça fait une rude différence !...

44 Feuilleton de l'Echo Saumurois

LE SECRET DE DANIEL

Par JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

(Suite)

Alice était toute frémissante, déchirée par une angoisse mortelle.

Elle savait que son frère ne lui ferait pas de mal sans motif sérieux.

Elle ne doutait pas du grand amour qu'il avait pour elle...

Elle n'ignorait pas non plus qu'il n'était pas homme à se laisser tromper à ce point par les apparences... il n'était pas méchant, et quand il parlait de M. de Fresnières, ses yeux avaient des lueurs mauvaises et son front blême paraissait cruel.

Il fallait donc qu'il y eût dans tout cela quelque chose de vrai, de réel.

Pour la première fois, le soupçon venait d'entrer dans son âme, tranchant et froid comme l'acier, et de la déchirer.

Elle n'osait plus chercher à le défendre.

Elle se contentait de souffrir en silence.

Des sanglots sourds sortaient de sa poitrine.

Son chagrin était si profond qu'elle ne pouvait pas pleurer.

Avoir été trompée ainsi, et par lui !...

Raoul, non plus, ne parlait pas...

Il se promenait dans la pièce avec agitation, souffrant toutes les tortures de sa sœur, les poings crispés, le cerveau plein de pensées de vengeance.

Par moments, ces mots s'échappaient de ses lèvres serrées par la colère :

— Et que faire maintenant ? Que faire ?

Alice ferma les yeux.

— Pour moi, la vie est finie !

Raoul soupira.

— Hélas ! elle ne l'est pas... Il y a le monde maintenant qui te demande un nouveau sacrifice...

Elle dressa la tête.

— Un nouveau sacrifice ?

— Tu ne peux pas rester sous le coup de cette trahison.

— Que veux-tu dire ?...

— Un homme généreux, un ami que nous avons méconnu, veut bien, malgré tout ce qui

s'est passé, sauver ta réputation naufragée... Il est venu ce matin même, avant que le scandale eût parcouru tout son chemin, me renouveler la demande qu'il m'avait déjà faite, me demander ta main.

Alice se leva d'un bond.

— Ma main?... me marier?... Jamais !

— Il le faut ! Pour toi, pour moi, pour le nom que nous portons, c'est nécessaire maintenant...

Et il lui expliqua longuement les raisons que lui avait données Roustan et qu'il avait reconnues justes...

Elle l'écouta avec attention, parut frappée, puis elle déclara :

— Je ferai ce qu'il faut pour sauver ta dignité et la mienne, celle de notre maison.

Il la baisa sur le front.

— Je n'espérais pas moins de ta sagesse...

Et je t'en remercie pour ceux qui sont là-haut. Avec le temps tu oublieras... Et tu verras que Roustan n'est pas un mauvais homme... Et il t'aime comme un fou.

Elle demanda :

— C'est M. Roustan que j'épouse ?

— C'est M. Roustan.

Elle ne fit aucun mouvement.

Elle paraissait résignée à tout.

Une pensée fixe semblait veiller dans son cerveau...

Avant de s'en aller, le frère demanda encore :

— Quelle date fixerons-nous pour la signature du contrat ?

— Le plus tôt possible...

Et Raoul s'éloigna.

Quand elle fut seule, elle se traina, chancelante, demi-morte, jusqu'à la fenêtre... Le vieillard était assis en face dans son fauteuil. Son premier regard tomba sur lui. Lui, il avait depuis longtemps les yeux levés sur la pièce comme s'il avait deviné ce qui s'y passait, comme s'il avait pris part au douloureux sacrifice qui venait de s'y accomplir. Son regard était empreint d'une grande tristesse ; mais quand il croisa celui de la jeune fille, il s'alluma soudain comme une étoile qui parvient à percer les nuages, et Alice se sentit reconfortée par cette lueur. On eût dit que c'était un espoir qui venait de rayonner tout à coup.

XIX

C'est surtout depuis qu'il était presque guéri, depuis que la raison était entrée dans son

SUR LE MEKONG

Un nouvel engagement a eu lieu entre nos troupes et les Siamois sur les rives du Mekong.

Des détachements de l'infanterie de marine ont rencontré des bandes siamoises près de la forêt de Donthane et de Taphun sur le haut Mekong. Après un combat assez vif dans lequel les Siamois furent repoussés, nos deux troupes attaquèrent les deux forts et s'en emparèrent.

Nous avons eu six hommes tués ou blessés. Les pertes des Siamois sont considérables.

PILLAGE D'UN BATIMENT FRANÇAIS

Les Siamois, après avoir tiré sur le bateau-pilote français le *Jean-Baptiste Say*, qui guidait notre petite flottille à l'entrée du Meinain, s'emparèrent du bâtiment et se livrèrent à un gaspillage complet; après quoi ils le coulèrent.

L'équipage fut emmené prisonnier à Bangkok.

REVUE FINANCIERE HEBDOMADAIRE

Paris, le 17 juillet 1893.

Les affaires deviennent d'une nullité désespérante; cependant les cours des grandes valeurs, rentes françaises en tête, conservent une grande fermeté. Le 3 0/0 a clôturé à 97.67, le 4 1/2 à 106.75.

La baisse de l'Italien et de l'Extérieure s'est encore accentuée. Cela tient aux circonstances auxquelles ces deux fonds sont soumis.

Le marché des sociétés de crédit s'est fait remarquer par son calme absolu.

La Banque de France se tient à 3,905.

Le Crédit Foncier s'est tenu de 960 à 955. Les obligations diverses sont recherchées. Au point de vue des garanties, elles ne le cèdent en rien à nos fonds nationaux.

Le Comptoir National d'Escompte est demandé à 485. Depuis la crise australienne, les agences de la société dans ce pays ont acquis une situation prépondérante et tout le commerce des laines pour la France va se concentrer désormais entre ses mains.

Le Crédit Lyonnais a eu toute la semaine une excellente tenue à 765 et 767.

La Société Générale fait très bonne contenance à 468.50.

Un mouvement de hausse assez prononcé a porté l'action des Immeubles de France à 502.

Par l'ouverture de son service de cabotage sur le littoral méditerranéen jusqu'à Barcelone, service qu'elle exécute avec plein chargement, la Société Nîçoise de Transports maritimes est entrée dans la période active, aussi ses actions sont-elles recherchées à 537.50.

L'obligation des Cales de Radoul et Cordères parisiennes se négocie à 432.50; comme elle rapporte 25 fr. par an nets d'impôts, le placement ressort à 5.80 0/0 et fournit un excellent emploi des disponibilités en ce moment existantes.

L'action de la Calédonie se traite à 502.50, avec un courant régulier de demandes.

La société des Soufres Romains met en souscription 2,000 parts au prix de 175 fr. l'une. Cette affaire, en pleine prospérité, donne déjà un revenu de 8 0/0. Comme les parts valent 490 fr. en Bourse, le succès de la sous-

cription n'est pas douteux. Un privilège de droit est assuré aux anciens porteurs, mais le public est admis à souscrire le surplus disponible jusqu'au 20 courant, en versant un acompte de 25 fr. par part au Comptoir National des Rentiers, rue Châteaudun, à Paris.

L'obligation du Chemin de fer de l'Equateur se tient à 200 fr.

On négocie de 421 à 422 l'obligation des Chemins économiques.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN METEOROLOGIQUE DU 18 JUILLET

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Blange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 20°
Ce matin, à 8 h.		+ 19°
Midi,	757 ^{m/m}	+ 24°
Hausse	2 ^{m/m}	
Baisse	2 ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 14°

Dans le panneau

Ces jours derniers, nous recevions sous pli cacheté, le récit d'un drame dont une personne de Saumur aurait été l'héroïne principale.

Flairant une mystification, nous nous abstîmes, et fort bien nous fîmes, car nous avons d'ores et déjà des raisons de croire qu'il n'y avait pas un mot de véridique dans le récit dont on nous demandait la reproduction.

Point autant n'en fit le *Courrier de Saumur*, qui donna dans le panneau avec la grâce et la délicatesse qui le caractérisent.

Il était pourtant bien facile au *Courrier* d'éviter cette brioche; il n'avait qu'à procéder comme son patron, le délicieux Dupuy, et se poser le dilemme suivant :

De deux choses l'une : ou le récit est faux ou il est vrai; s'il est faux, inutile de se donner le rôle, toujours un peu ridicule, de mystifié; s'il est vrai, inutile de jeter en pâture à nos lecteurs le déshonneur d'un de nos concitoyens.

Voilà comment, avec un peu de jugeotte et de tact, on esquivait une gaffe.

Et maintenant dites-nous si nous n'étions pas vos amis quand nous vous reprochions d'en manquer? J. D.

La conférence de M. Allain-Targé

Le *Courrier* cite, parmi les notabilités républicaines qui honoraient le conférencier de leur présence, M. E. Roland, conseiller municipal. Pourquoi ne fait-il pas suivre ce titre de celui de Directeur du journal? La rédaction était là au grand complet, en effet, et chacun a contribué suivant ses forces (*sua parte*) à la publicité réservée aux paroles de M. Allain-Targé. C'est ainsi que nous contemplions avec admiration le zèle que déployait le Directeur

pour affûter les crayons que le Rédacteur en chef promenait fiévreusement ensuite sur le papier.

Malgré toute l'adresse et l'habileté dont a fait preuve M. Allain-Targé, il est certaines doctrines émises par lui que nous ne pouvons laisser passer sous silence et que nous nous proposons de discuter.

Nous le ferons avec la courtoisie dont nous avons déjà fait preuve, dans une lutte où il nous fit l'honneur de descendre avec nous dans l'arène et où il nous laissa plutôt vaincu que convaincu.

M. Allain-Targé peut d'ailleurs tenir pour certain que nous élevons toujours la discussion à la hauteur de nos adversaires, n'ayant qu'un désir : en faire jaillir la lumière. J. D.

DÉPUTÉS

QUI SE SONT PRONONCÉS POUR LA RÉFORME DE L'IMPÔT SUR LA TERRE AUX SCRUTINS DES 10 ET 11 JUILLET 1893.

Maine-et-Loire : Berger, Fairé, de la Bourdonnaye, de Maillé, de Soland.

Mayenne : Bigot, d'Elva, Gamard, de Villebois-Mareuil, Chauvin-Servinière.

Loire-Inférieure : de Cazenove de Pradines, de Juigné, de Pontbriand.

On remarque que, sauf M. Chauvin-Servinière qui est républicain, tous ces députés sont conservateurs.

Palmes académiques

M. Lohier, professeur de rhétorique et de seconde au collège de Saumur, est nommé officier d'académie.

M. le docteur Feillé, professeur de clinique à l'École de médecine d'Angers, est nommé officier de l'instruction publique.

M. LECOY

Saumur vient de perdre le vétéran de sa démocratie.

Georges-Armand Lecoy s'est éteint, presque sans maladie, ce matin, à l'âge de 93 ans.

Né à Verneil-le-Chétif (Sarthe) en 1800, M. Lecoy vint à Saumur après ses études, en 1826, et s'y maria; il prit l'étude de M. Carreau, avoué, et exerça jusqu'en 1857, époque à laquelle M. Bodin lui succéda.

C'est de 1848 que date la vie politique active de M. Lecoy. Il fut mêlé à tous les événements à partir de cette époque; mais il était déjà conseiller municipal depuis 1842. Délégué faisant fonction de maire en 1870, il se retira à la fin de cette même année et fut nommé procureur de la République.

Nommé encore une fois conseiller municipal en 1875, M. Lecoy fut élu maire de Saumur et y resta jusqu'en 1879. M. Combiel lui succéda. C'est en cette même année que la destitution de M. Ratouis, juge de paix du canton nord-ouest, laissa vacante cette place que M. Lecoy

obtint malgré son grand âge et y resta jusqu'en 1892.

Républicain modéré, M. Lecoy a toujours eu la sympathie de ses concitoyens et administrés, et le gouvernement se montra quelque peu parcimonieux en lui donnant un peu tard le ruban rouge, — comme à M. Bury — juste récompense due aux serviteurs dévoués et honnêtes.

M. Lecoy est mort ce matin à 4 heures, entouré de sa famille: Mme Cordier, sa fille, la veuve du colonel Cordier, et de son petit-fils, capitaine de chasseurs à cheval. Pendant ses derniers jours, les religieuses de Saint-François donnèrent leurs soins au vaillant vieillard, et les secours de la religion lui furent prodigués par M. l'abbé Saudreau, encore appelé ce matin à son lit de mort.

Ses obsèques auront lieu jeudi matin, à dix heures, en l'église Saint-Pierre.

Simple particularité: M. Lecoy était né le 14 juillet, onzième anniversaire de la prise de la Bastille.

Chute dangereuse

Avant-hier soir, vers huit heures et demie, un agent se trouvait sur la cale du quai de Limoges près l'escalier, lorsqu'il vit tomber à ses pieds, d'une hauteur de deux mètres et demi, une petite fille de 7 à 8 ans. Raide, les yeux fermés, l'enfant ne donnait plus signe de vie; on la croyait morte. L'agent la porta chez M. Deschamps, pharmacien, qui lui prodigua ses soins. Revenue à elle, tout en se plaignant de douleurs dans la tête et dans les reins, la fillette donna son nom: Verron, domiciliée rue de la Croix-Verte.

M. le commissaire de police allait ordonner son transfert à l'hospice lorsque sa mère vint la réclamer.

Cette mère est la femme Verron, l'ivrognesse qui s'est jetée dernièrement dans la Loire, et qui, traquée par la police d'Angers, s'est réfugiée à Saumur.

Rixe malencontreuse

Samedi dernier, deux camelots se disputaient, rue de la Tonnelie, l'un reprochant à l'autre de vendre sa marchandise trop bon marché et de lui faire une concurrence déloyale. Cet homme se plaignait à un agent de police qui passait et qui refusa de l'écouter. Alors le plaignant donna un soufflet à son compagnon et l'agent l'arrêta aussitôt.

Le signalement de cet industriel se trouvant coïncider avec celui d'un individu poursuivi par le parquet de Chinon, pour vol d'une somme de 60 fr., on le garda et, le lendemain, ses deux frères, inculpés également de vol par le même parquet, l'ont rejoint sous les verrous.

Vol et bris de tuyaux

Le 16 juillet, dans la soirée, des inconnus ont volé, rue Haute-Saint-Pierre, chez M. Daroussat, propriétaire, deux pots de fleurs et

crâne fracassé, que le vieillard recueilli dans l'hôtel de Servas avait commencé à souffrir, car la douleur morale avait fait place chez lui à la douleur physique. Ainsi que nous l'avons dit, on s'était peu inquiété de lui depuis que la disparition inexplicable de Georges de Fresnières avait répandu dans la maison la désolation et la tristesse. Alice n'avait en tête que son amour brisé, et Raoul ne songeait qu'à venger l'outrage fait à sa sœur. Il passait tout son temps à rechercher l'avocat, à demander sur lui des renseignements. Il avait appris ce que Roustan lui avait dit et ce que les journaux avaient publié. M. de Fresnières était parti avec une cliente qui était venue deux fois chez lui et dont les beaux yeux l'avaient affolé. Cette cliente, on la connaissait dans Paris... Raoul l'avait vue plus d'une fois et avait même remarqué sa beauté... Elle portait le titre de comtesse et on la disait mariée à un étranger qui avait disparu depuis. Georges avait dû aller cacher au loin avec elle son criminel amour, mais on ne les retrouvait l'un et l'autre dans aucune des stations à la mode... Nul ne les avait vus, nul n'avait entendu parler d'eux. Nous savons où était l'avocat... Nous savons pourquoi on ne pouvait

le rencontrer nul part ni apprendre de ses nouvelles... Nous dirons pourquoi on ne voyait plus également la comtesse de Crémone...

En quittant le château abandonné où Georges de Fresnières restait enfermé, Roustan avait emmené Georgette avec lui... Ils avaient voyagé ensemble jusqu'à Tergnier, puis là ils s'étaient séparés... Pendant qu'André retournait vers Paris, sa maîtresse se dirigeait sur l'Allemagne, à Berlin. Elle avait ordre d'y rester jusqu'à ce qu'elle reçût un mot de Roustan l'autorisant à délivrer le malheureux qu'on tenait enfermé... Le jeune homme espérait, en effet, à l'aide de ses agissements ultérieurs, pouvoir activer assez son mariage avec Alice pour qu'il ne s'écoulât pas plus d'un mois... Dès que l'union était conclue et qu'il n'y avait plus rien à craindre du côté de Georges, il envoyait une dépêche à la comtesse, et celle-ci accourait à Crémone, faisait briser la porte du cachot de Georges de Fresnières et lui jouait une scène de désolation et de larmes... Impossible d'échapper à son mari... Le misérable l'avait emmenée avec lui malgré elle, l'avait retenue de force près de lui... Et ce n'était qu'hier soir qu'elle avait pu s'enfuir... Elle avait risqué sa vie pour venir le délivrer... Il

devait être sur ses traces... Et échevelée, la figure inondée de larmes, elle suppliait le jeune homme de fuir, de fuir au plus vite. Georges, qui ne devait avoir qu'un désir en tête : revoir Alice, sautait dans le premier train en partance et arrivait à Paris juste pour apprendre que sa fiancée avait épousé Roustan et était partie pour l'Italie avec lui...

Tel était le plan de l'amant de Georgette. Nous verrons tout à l'heure comment il aboutit... Revenons d'abord au vieillard délaissé par Raoul et par Alice. L'infortuné s'était aperçu, dès les premiers jours de sa convalescence, que le deuil était entré dans la maison hospitalière qui l'avait reçu... mais de quelle nature était ce deuil? Il l'ignorait...

Maintenant qu'il n'avait plus l'inquiétude d'être pris pour un vagabond, pour un criminel, et la crainte d'être arrêté comme tel, maintenant qu'on le connaissait pour Jacques Bernard, l'ancien zouave dont il avait pris les papiers, toute sa pensée s'était concentrée sur le motif qui faisait pleurer Alice et rendait Raoul tout pâle et tout fiévreux. Si les deux jeunes gens ne faisaient guère attention à lui, il ne perdait de vue aucun de leurs mouvements. Son regard, constamment levé sur les

fenêtres de l'hôtel, les suivait, pour ainsi dire, pas à pas... Il ne s'occupait que d'eux... ne pensait qu'à eux... La personne qui le soignait le trouvait étrange par moments; elle en avait presque peur. Cette fixité de pensée lui paraissait extraordinaire... Elle avait d'abord attribué les allures du vieillard à un sentiment de profonde reconnaissance qui emplissait son cœur pour ceux qui l'avaient sauvé, mais il y avait dans l'expression de sa physionomie plus que du remerciement... On y lisait de l'affection et presque un véritable amour.

(A suivre.)

Le docteur visite un de ses malades, alcoolique invétéré, et le trouve atablé devant un verre de rhum.

— Vous le voyez, cher docteur, j'allais boire à votre santé.

— Du rhum, fait le docteur en prenant le verre; c'est, en effet, excellent pour ma santé, mais désastreux pour la vôtre.

Et il avale la liqueur au nez de son client ahuri.

brisé un tuyau de conduite d'eau en fonte qu'ils laissèrent dans la rue.

Le même soir, à la cure Saint-Pierre, ils ont cassé un tuyau de fonte de 0,50 de long, puis l'ont jeté dans un corridor voisin.

Vol d'une bicyclette

M. Gaul, de Saint-Nazaire, adressait, il y a quelques jours, à M. le commissaire de police, une prière d'enquête sur un vol d'une bicyclette estimée 350 fr. commis à son préjudice par un individu disant se nommer Félix Nicot et ayant donné une fausse adresse. La bicyclette porte la marque « Pérégrine. »

Le prétendu Nicot a dit qu'il se dirigeait sur Orléans; mais on suppose qu'il aura changé son itinéraire.

Un ivrogne furieux

Etant en état d'ivresse, M. E. S..., ouvrier chapeletier, rue de l' Arsenal, s'amuse à tapager et à frapper sur ses « connaissances » qui ne veulent pas le recevoir à cause de son état.

Le 14 juillet, à minuit, il est allé appeler M. A. G..., son amie, et comme, vu l'absence de cette dame, il n'obtenait point de réponse, il a cassé, à coups de pierres, deux carreaux de la fenêtre, ce qui lui a valu un procès-verbal.

Employé invidieux

Le parquet de Saumur a ordonné l'arrestation d'un employé d'un de nos grands magasins, inculpé de vols de marchandises qu'il distribuait à des personnes dont il voulait obtenir les bonnes grâces.

Les 50 Dahoméens

En présence de l'immense succès obtenu par les Dahoméens à la Foire universelle de Tours, le régisseur de cette exhibition a dû rester un jour de plus dans la capitale de la Touraine.

Ils ne pourront donc être à Saumur que demain 19, où, comme nous l'avons annoncé, ils seront installés dans la grande salle de l'Hôtel de Londres.

Ce matin, à l'arrivée du train de 9 heures, une foule énorme était à la gare, espérant les voir descendre de wagon.

Rixe à Saint-Mathurin

Dans la nuit du 14 au 15, M. Eugène Chauveau, propriétaire-cultivateur à la Marsaulaye, rentrait chez lui. Il était suivi par un sieur Béliard, gendarme en retraite, alcoolique dangereux, demeurant au même lieu, qui proférait des menaces contre son voisin. A plusieurs reprises des pierre l'atteignirent.

Arrivé à sa demeure, M. Chauveau fut attaqué à coups de triques et l'agresseur s'efforçait de pénétrer dans la maison. Sentant sa vie menacée, il saisit un revolver et en déchargea deux coups sur son agresseur. Une balle atteignit à l'abdomen l'ancien gendarme qui, malgré sa blessure, entreprit une lutte corps à corps.

M. Chauveau put se dégager de son adversaire qui reentra à son domicile. Il alla porter les faits au brigadier de gendarmerie qui fit une enquête.

M. le docteur Peyssonnié constata qu'une balle était logée dans la région du cœcum.

Rien ne paraît motiver les agressions dont a été victime M. Chauveau, jeune homme au caractère pacifique.

On ne peut en dire autant de l'ancien gendarme, qui a contracté des habitudes de violences aux chiourmes de la Nouvelle-Calédonie et en Corse.

A propos des conserves

On a fait courir le bruit en ville, dit l'Intérêt public de Cholet, que M. Gianetto avait renoncé, faute du concours de capitaux nécessaires, à l'entreprise de la fabrication de conserves de viande à Cholet. Ce bruit, répandu par la malveillance, est sans fondement. M. Gianetto et les personnes qui, à Cholet, l'ont toujours patronné, n'ont nullement renoncé à cette importante affaire.

Assassinat à Faye

Un crime a été commis, dans la nuit de vendredi à samedi, au village de la Bouère, près de Faye, canton de Thouarcé.

La veuve Gueffier a été assassinée.

Samedi matin, on trouva le cadavre de cette femme tout ensanglanté, avec d'horribles blessures à la gorge et au visage. La plaie de la gorge semblait faite par une arme tranchante, un couteau ou un rasoir.

La victime avait dû succomber à la perte de son sang.

La veuve Gueffier vivait seule avec sa fille, qui avait été précédemment au service de son beau-frère, un sieur Rahard.

D'après la fille Gueffier, la pauvre femme se serait fait ces blessures accidentellement.

Hypothèse invraisemblable, étant donné le caractère des blessures, et d'autant plus bizarre que la fille Gueffier n'a pas fait la moindre démarche pour aller demander des secours.

La gendarmerie de Thouarcé s'est livrée à une enquête et a découvert que le genfere de la victime, Rahard, pourrait ne pas être étranger à l'affaire.

Celui-ci oppose un démenti formel :

— Il y a quelques années, dit-il, le père Gueffier est mort de la même façon. On m'a inquiété et ensuite on m'a laissé tranquille. C'est un petit accident qui est encore arrivé, voilà tout.

Le père Gueffier est, en effet, mort il y a quatre ou cinq ans à peu près de la même façon. On avait même fait exhumer son cadavre, mais il était dans un état de décomposition trop avancée et l'autopsie n'avait rien pu faire découvrir.

Rahard a été arrêté ainsi que sa belle-sœur, la fille Gueffier; le parquet s'est transporté sur les lieux, accompagné du médecin légiste qui a pratiqué l'autopsie.

Rahard vivait en mauvaise intelligence avec sa belle-mère. Au contraire, avec sa belle-sœur, il était en excellents termes.

Deux noyés à Angers

Encore un accident terrible sur la rivière : dimanche, deux jeunes gens, âgés tout au plus d'une quinzaine d'années, avaient loué un bateau et s'étaient hasardés sur la Maine, malgré leur inexpérience.

Vers 11 heures leur bateau chavira et un peu au-delà du pont de fonte.

Des pêcheurs, présents à la scène, coururent chercher du secours, mais ce ne fut qu'après des recherches assez longues que l'on put retrouver les deux malheureuses victimes.

Les cadavres ont été transportés à l'hôpital vers 1 h. 1/2.

Le père d'un de ces enfants est un ouvrier de l'usine Bessonnan.

Le commandant Bory

Après avoir reproduit la dépêche de Saïgon, que nous avons donnée hier en tête de notre première page, le *Journal de Maine-et-Loire* ajoute :

« En rapportant cette grave nouvelle, nous sommes fiers de constater que le commandant Bory, qui était à la tête de la flottille française et qui a maintenu dignement l'honneur du pavillon, est notre concitoyen, un Angevin d'Angers.

» M^{me} Bory et ses trois fils sont dans notre ville : nous leur adressons nos plus sincères félicitations ainsi qu'à M^{me} Bory, sa mère, et à l'honorable M. Beaussier, son beau-frère.

» Le commandant Bory est également le beau-frère du général Loizillon, ministre de la guerre.

» On voit que les vaillants marins angevins n'ont pas dégénéré et que les Létanduère, les Dupetit-Thouars, les La Grandière, les La Frégoitière trouvent parmi eux de dignes imitateurs. »

La Marche royale italienne

Le grand cortège que portait à la revue du 14 juillet à Angers M. le général de division Fabre, est celui dont le roi Humbert lui fit don lors de son voyage en Italie.

Le morceau qui a tant fait d'effet et qu'a si bien joué l'excellente musique du 43^e de ligne, après la *Marseillaise*, est l'hymne national italien, autrement dit la *Marche royale italienne*.

Le *Patriote* espère « que M. Rouveiolis fera, de temps en temps, entendre cet air qui

doit rappeler de si précieux souvenirs à M. le général Fabre, qui croit bien, dans son patriotisme, après ce qu'il a vu, que la France et l'Italie sont prêtes à se donner la main. »

Facultés catholiques de l'Ouest

Le dernier numéro de la *Revue des Facultés* contenait une courte notice sur la thèse de doctorat, brillamment soutenue devant la Faculté de Caen, par M. René Lavigne, de Vannes, aide-commissaire de la marine et élève de la Faculté de droit d'Angers.

Nous apprenons le succès de trois autres étudiants de la même Faculté : MM. Gabriel-Just Guigou, fils du doyen honoraire de la Faculté libre de Marseille, Georges de Villoutreys, d'Angers, et François Homet, de La Gacilly (Morbihan), qui viennent à leur tour de conquérir le diplôme de docteur en droit.

La session des examens pour la licence et le baccalauréat est ouverte depuis quelques jours. *Quatre-vingts* candidats doivent s'y présenter; le succès des premières séries est complet :

Dix-huit étudiants sur dix-neuf ont été reçus licenciés. Ce sont : MM. Léon Fonteneau, Douard, Rozé, de la Bévrière, Costa, Grenon, Rideau, d'Angers; Elhami Gress, du Caire; Nivard, de Niort; Bonnement, Charbonnier, Lucas, Guérin, Vauquelin, de Nantes; Michel, de Saumur; Mabille, de Coron; Privet, de Montfaucon, et Pineau, du Mans.

Mercredi dernier, M. Charles de Fouchier, d'Angers, a subi avec succès le deuxième examen de doctorat.

Générosités électorales

Sous ce titre, on lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Nous apprenons que M. Béclard, le candidat parisien, qui vient tenter la conquête électorale de la 2^e circonscription d'Angers, emploie des moyens qu'on ne connaissait pas encore dans ce département.

» On nous assure qu'à Saint-Georges-sur-Loire, M. Béclard qui, il y a quelques jours, ignorait peut-être l'existence de cette commune, qui n'y a aucun intérêt, aucune relation, a donné cent francs à la Société de Secours mutuels; cent francs aussi pour les prix de l'école, afin que le jour de la distribution, l'instituteur puisse proclamer le nom quelque peu étranger de M. Béclard.

» La Société de musique a en des présents analogues.

» Ces générosités sont un achat mal déguisé des suffrages. Un conservateur qui emploierait de pareils procédés électoraux serait impitoyablement invalidé.

» Il faut être, comme M. Béclard, bien étranger à notre pays pour faire aux électeurs l'insulte de croire qu'ils se vendent. — H. P. »

École d'agriculture de Rennes

Des examens pour l'École pratique d'agriculture de Rennes auront lieu à la préfecture le 21 août 1893, à 8 heures.

Les candidats doivent avoir treize ans au moins et dix-huit ans au plus.

Ils ont à fournir les pièces suivantes, quinze jours avant l'examen, au directeur de l'École :

Demande des parents (sur papier timbré); acte de naissance du candidat; certificat de vaccine; certificat de bonne conduite délivré par le chef de l'établissement dans lequel le candidat a accompli sa dernière année d'études, ou à défaut par le maire de sa dernière résidence.

Un programme détaillé sera adressé à ceux qui en feront la demande au directeur.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 17 juillet. — Henri-Joseph Blanchaud, rue de Lorraine, 30; — Eugène-Maurice Desliens, rue de Lorraine, 10.

Le 18. — René-Maurice Combe, rue Beaurepaire, 30.

DÉCÈS

Le 18 juillet. — Georges-Armand Lecoy, veuf de Henriette Fontaine, ancien juge de paix, ancien maire de la ville de Saumur,

chevalier de la Légion d'honneur, 93 ans, rue des Païens, 3.

Courses de Longué

Les courses de Longué, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, auront lieu, sur l'hippodrome d'Avoir, le dimanche 13 août.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 16 Juillet 1893

Versements de 90 déposants (17 nouveaux), 29,368 fr. 83.

Remboursements, 11,118 fr. 16.

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

NOUVELLES MILITAIRES

LE CARROUSEL DE FONTAINEBLEAU

C'est devant un public de près de cinq mille personnes que les officiers d'artillerie de l'École d'application ont donné dimanche leur carrousel.

La fête a été des plus brillantes, mais elle a été interrompue par une trombe d'eau qui a obligé les invités à se réfugier dans la galerie des Cerfs, au Palais.

LE COLONEL FABRE

Le lieutenant-colonel Favre, du 18^e de dragons, à Lunéville, qui vient d'être nommé colonel du même régiment, était sous-lieutenant au 42^e chasseurs lorsque, d'octobre 1865 à l'année suivante, il suivit les cours de l'École de Saumur.

OFFICIER D'ORDONNANCE

M. Mirepoix, capitaine breveté au 42^e bataillon de chasseurs à pied, a été désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Loizillon, ministre de la guerre.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du numéro du 8 juillet 1893

PARIS : la manifestation des étudiants; le café d'Harcourt, dans la soirée du 1^{er} juillet. — Tentative de barricade au coin de la rue de l'Echaudé. — Une charge dans la rue Hautefeuille. — Barricade de Saint-Germain-des-Prés.

Les salles de garde des hôpitaux; Hôtel-Dieu, Hôpital Cochin.

PORTRAITS; Nécrologie : M. Antoine Nuger, tué le 2 juillet, à la terrasse du café d'Harcourt. — Le duc d'Uzès, mort à Cabinda, le 20 juin.

DÉPARTEMENTS : Marly; « Les délices », résidence de M. le président Carnot. — Châtillon; la cérémonie du 2 juillet.

DÉPARTEMENTS ILLUSTRÉS : La Manche. BEAUX-ARTS : Un incendie en Artois, tableau de M. Tattegrain.

CHASSE : L'élevage des perdrix. En supplément : Ce qu'Elle voulait, roman par Pierre Maël, illustrations de Marold.

Le numéro : 50 centimes.

CONSERVATION de la SANTÉ par l'hygiène de la bouche

L'Académie de Médecine de Paris (séance du 1^{er} Mars 1892) a donné une très haute approbation à un travail sur les **Antiseptiques composés**, présenté par le Dr de Christmas et le Dr Respaut, fondateur de l'**American Dentaire**, 1, rue Lafayette, Paris. Ce travail prouve que l'association des antiseptiques multiplie leur puissance.

Le Dr Respaut s'est aussitôt servi de cette découverte pour instituer une formule pour la fabrication de produits dentifrices : le **Dentol** et la **Pâte Dentol**, véritablement efficaces contre les microbes nuisibles de la bouche et ceux des maladies infectieuses. Des échantillons ont été délivrés par les Distributeurs automatiques des gares de Paris et des principales villes, où le public s'est convaincu que le **Dentol** est incomparablement supérieur aux eaux dentifrices les plus vantées, qui n'ont pas suivi les progrès de la science, ne sont pas **antiseptiques** et sont par conséquent sans action utile.

Se trouve chez M. RENÉ, coiffeur, rue Saint-Jean, à Saumur.

Envoi franco du prospectus sur demande. Entrepôt maison du Royal Windsor, rue de l'Ecliquier, 22, Paris.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs... depuis 4 fr. 40

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant : G. JOUAUST.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

MAI-SEPTEMBRE 1893

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales de Chamblet-Nérès (Nérès), Evaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

Réduction de 50 0/0 pour chaque membre de la famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu

à la perception d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les billets non périodés.

Avis. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Les demandes de billets doivent être faites; quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

CHEMIN DE FER DE PARIS A OrléANS

Transport à demi-tarif des Ouvriers agricoles allant faire la moisson en Beauce, dans l'Orléanais, le Berry, la Touraine, etc.

A partir du 1^{er} juillet 1893, une réduction de 50 0/0 sur les prix des places de 3^e classe au tarif général sera accordée aux Ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après :

Juvisy à Orléans, Brétigny à Tours, Anneau à Etampes, Orléans à Tours, Orléans à Châteaurox, Orléans à Malesherbes, Orléans à Montargis, Orléans à Gien, Tours à Vierzon, Tours à Châteaurox, Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les Ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie un parcours de 150 kilomètres au minimum (soit 300 kilomètres aller et retour compris), ou paieront pour

cette distance. Elle sera appliquée, pour l'aller, du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Fêtes et Expositions à Blois

A l'occasion des Fêtes et des Expositions qui ont lieu à Blois pendant le présent mois de juillet, la Compagnie d'Orléans fait délivrer pendant toute ce mois, les samedi et dimanche de chaque semaine, des billets d'aller et retour de toutes classes, à prix réduits, pour Blois, à toutes les gares et stations de Tours à Angers inclus, et de La Flèche à Saumur.

Ces billets seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi qui suivra chaque période d'émission.

Les prix de ces billets, au départ des gares et stations situées à 75 kilomètres au moins de Blois, seront ceux du tarif général réduits de 30 0/0. Pour les parcours inférieurs à 75 kilomètres, ces prix seront ceux du tarif spécial G. V. n° 2, avec maximum de perception des prix du tarif général pour 75 kilomètres, réduits de 30 0/0.

Les billets dont il s'agit pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement, pour le parcours à effectuer, des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

Marché de Saumur du Samedi 13 Juillet

Froment-commerce, l'hectolitre	15 25	Boeuf 160, vache, kil.	1 40
id. halle (moyenne)	15 10	Veau	1 40
Métail	12 90	Mouton	2 00
Seigle	10 70	Porc	1 80
Orge	10 50	Poulets la couple	3 50
Avoine	10 50	Dindonneaux	8 00
Sarrasin	10 50	Oies	3 50
Haricots blancs	26 00	Canards	3 50
Haricots rouges	26 00	Oies	3 50
Fèves	10 50	Beurre le kilog.	2 70
Noix	10 50	Œufs la douzaine	0 85
Châtaignes	15 00	Foin, la charretée de 780 kilog.	1 70
Sel les 100 kil.	15 00	Luzerne	1 50
Son.	16 00	Paille	70 00
Pommes de terre, la barrique	5 00	Huile de noix, 50 kil.	1 30
Farine, la culasse de 157 kilog.	48 00	Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog.	5 00
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	0 30	id. 2 ^e	4 50
id. 2 ^e id. 0f. 30	0 28	id. 3 ^e	4 00
id. 3 ^e id. 0f. 28	0 25	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 00
		Charbon de terre	4 00

Cours des Vins

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 120 à 130
Champigny	120 à 130
Varrains	110 à 120
Bourgueil	120 à 130
Restigné	110 à 120
Chinon	110 à 120
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 130 à 150
Ordinaires, environs de Saumur	80 à 100
Saint-Léger et environs	70 à 90
Varrains et environs	80 à 100
Le Puy-Notre-Dame et environs	66 à 70
La Vienne	60 à 70
Cidre de Bretagne	la barrique 34 à 38
Cidre de Normandie	36 à 40

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

A VENDRE

A L'AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES :

1^o Une PETITE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Grisson, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Vivy, comprenant : maisons de maître et de fermier, et environ 3 hectares 43 ares 50 centiares ;

2^o Une CLOSERIE, située au Bois-de-Mont, commune de Vivy, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres dans le venant, le tout contenant ensemble 4 hectare 4 ares 50 centiares ;

3^o Un PRÉ, situé dans la prairie des Souchais, commune d'Allonnes, contenant 49 ares 50 centiares ;

4^o PRÉ-ALLOU, situé dans la commune de Vivy, contenant 77 ares ;

5^o LANDE-AUX-AIRES, à la Baraudière, commune de la Breille, contenant 3 hectares 65 ares.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

Rue Brault, 50, Saumur

M^{lle} E. PANNIER

Broderie artistique et sur tissus

Pour travaux neufs et réparations

Se rend à domicile

Une Imprimerie et Lithographie

cette dernière partie offrant de grands avantages et en pleine activité, située dans le département de la Charente, dans un centre très commerçant. Ecrire aux initiales A. B., à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

APPARTEMENT

AU DEUXIÈME ÉTAGE

56, Quai de Limoges, SAUMUR à Louer Présentement

S'adresser à M. RICHARD, avocat, ou à M. BUREAU, rue Basse-Saint-Pierre, à Saumur.

MAISON

A VENDRE OU A LOUER

En totalité ou en deux parties

Pour Noël 1893.

Place de l'Hôtel-de-Ville, 1.

S'adresser à M. PASQUET, rue des Boires, à Saumur.

ON DEMANDE UN VOYAGEUR

de 30 à 40 ans, ayant bonne tenue, sans connaissances spéciales. — On paierait les frais de voyage.

S'adresser au bureau du journal

A CÉDER

DE SUITE

Petit Magasin d'Épicerie, Mercerie S'adresser à M. PELOU, expert, rue du Marché-Noir.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau : DARTRES, ECZÉMAS, AIGNE, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
MÉDECIN DES PLAIES et ULCÈRES VARIEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.
Le traitement ne dérange nullement le travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. L'ENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.), Consult. gratuites par Forges.

PIANO à queue d'Erard

en très bon état. Grand format, très belle occasion. S'adresser à MM. PERNY frères, facteurs de pianos à TOURS. Location — Accords — Réparations

Plus de Viandes gâtées ou tournées
Plus de perte de Viandes et de Poissons
PAR LA CHALEUR ET LES TEMPS ORAGEUX
Par l'emploi du Conservateur l'OLABAR
Qui ne modifie ni le goût, ni la couleur de la Viande fraîche et lui conserve toutes ses qualités pour la vente et la consommation, sans que le produit conservateur laisse de traces.

PRIX
Bouteilles de 1 litre (verre compris) 2 »
..... 3 50

On est prié de se renseigner sur l'efficacité de ce produit en s'adressant à MM. les bouchers du département.
Ce produit est employé par tous les Restaurateurs, Pensionnats et ceux qui s'approvisionnent, à la ville et à la campagne, pour plusieurs jours.

Le mode d'emploi accompagne chaque bouteille.
Dépôt pour le département de Maine-et-Loire :

A. FOUCHÉ
37, rue Thiers, 37, ANGERS

Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES
A. LIGNAIS
Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR
Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.
Salles, Salons et Cabinets particuliers.
Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr. Pension depuis 60 fr.
Service individuel ou en groupe et à toute heure
Diners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.
Matelote d'Anguilles Samedi et Dimanche

GR^{de} EPICERIE PARISIENNE
33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans
IMBERT FILS
Eaux-de-vie blanches spéciales pour les fruits
1 fr. 50 — 1 fr. 70 — 2 fr. et 2 fr. 50 le litre.
Il est donné gratis UN NOUET par litre.
RHUMS naturels, d'importation directe, très hygiéniques pendant les chaleurs. — Martinique, 4 fr. 80. — St-Lucie, 2 fr. — Jamaïque, 2 fr. 50, 3 fr., 3 fr. 50 et 4 fr. le litre.
TAFIA MARTINIQUE, 4 fr. 60 le litre. — Citronnade rafraîchissante, le litre, 3 fr. 50 — 1/2 litre, 2 fr.
SIROPS pur sucre, tous genres, le litre, 2 fr. 25, le 1/2 litre, 1 fr. 40
Tout est coté verre compris.

EN VENTE
HISTOIRE de SAUMUR
Pendant la Révolution
Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY
Chez tous les Libraires.
Saumur, imprimerie PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 JUILLET

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CREDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	97 70	Banque de France	3900	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	388 75	Compagnie parisienne du Gaz	526
3 0/0 amortissable	97 70	Banque d'Escompte	125	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	477 75	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	370
4 1/2 1883	106 75	Comptoir national d'Escompte	483	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	472	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	25 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	950	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	473	— 6 0/0 2 ^e série	25 50
Oblig. 1855-60 3 0/0	506	Crédit Industriel et Commercial	580	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	409	— obligations à lots	103 50
— 1865 4 0/0	514 25	Crédit Lyonnais	767 50	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	464	Suez 5 0/0 remboursable à 500	620
— 1869 3 0/0	429	Crédit Mobilier	112	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	415	Dépôts et Comptes courants	—	Est 3 0/0 anc. r. à 500	454	— 3 ^e	—
— 1875 4 0/0	542	Société Générale	465	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	360	Emprunt russe 1862 5 0/0	—
— 1876 4 0/0	542	Est	960	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	470	— 1889 4 0/0	98 65
— 1886 3 0/0	419	Paris-Lyon-Méditerranée	1506	Nord 3 0/0 r. à 500	470	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} et 2 ^e série	—
		Midi	1320	Orléans 3 0/0 r. à 500	457	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	—
				Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	458	Crédit foncier égypt. 4 0/0 r. à 500	—

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant, Hôtel-de-Ville de Saumur

1893

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,